Publication électronique : le 16 Octobre 2025



### **DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

# ARRETE DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

# Restriction de la Circulation LA ROUTE DEPARTEMENTALE D943 au territoire des communes de BOURECQ, LILLERS, MAZINGHEM, NORRENT-FONTES et SAINT-HILAIRE-COTTES TRAVAUX

Dérasement et curage des fossés Section hors agglomération du 20 octobre 2025 au 21 novembre 2025

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

**Vu** le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant la demande en date du 10/10/2025, par laquelle Le Conseil départemental du Pas de Calais - MDADT de l'Artois, fait connaître le déroulement des travaux de Dérasement et curage des fossés, à compter du 20 octobre 2025,

**Considérant** que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de Dérasement et curage des fossés, va nécessiter une restriction de la circulation sur la route départementale D943 du PR 43+0 au PR 51+0, hors agglomération, du 20 octobre 2025 au 21 novembre 2025, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'information faite auprès de Mesdames et Messieurs les Maires des communes de BOURECQ, LILLERS, MAZINGHEM, NORRENT-FONTES et SAINT-HILAIRE-COTTES,

**Considérant** l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commissaire de Police de AUCHEL et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ISBERGUES,

# \*\*\*\*\* ARRETE

**ARTICLE 1**: La circulation sera restreinte sur la route départementale D943 du PR 43+0 au PR 51+0, hors agglomération, sur le territoire des communes de BOURECQ, LILLERS, MAZINGHEM, NORRENT-FONTES

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

et SAINT-HILAIRE-COTTES, du 20 octobre 2025 au 21 novembre 2025, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

### **ARTICLE 2**: Ces restrictions consisteront en:

- limitation de la vitesse à 50 km/h,
- limitation de la vitesse à 70 km/h, puis à 50 km/h,
- interdiction de doubler ou de dépasser,
- alternat de circulation réglé par feux tricolores ou manuellement,
- interdiction de s'arrêter ou de stationner,
- respect de la fiche chantier CF24,

**ARTICLE 3**: Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections restreintes, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois,

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

# ARTICLE 5:

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Madame la Directrice de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

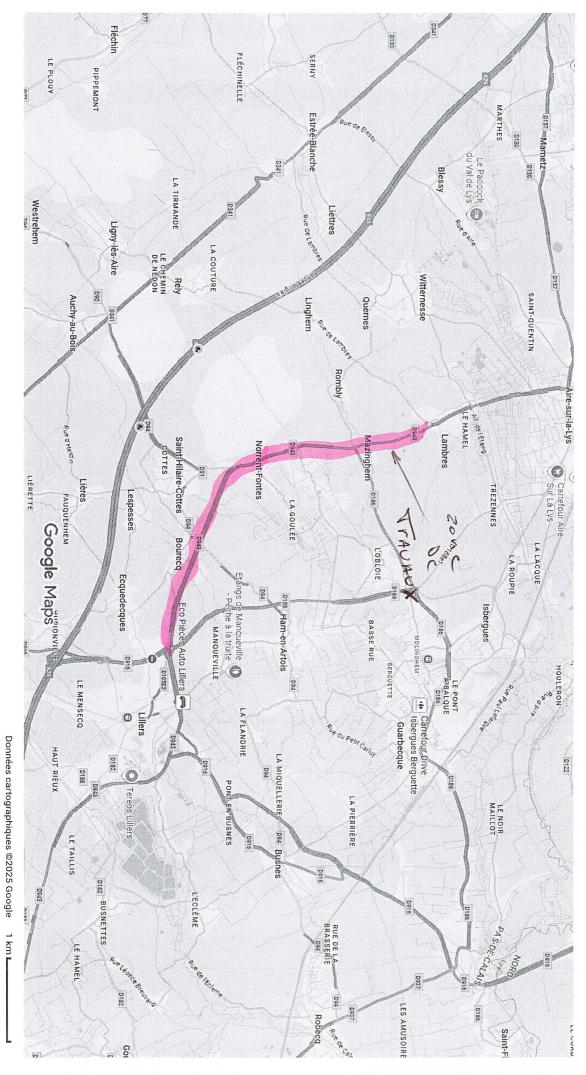
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

# Pour le Président du Conseil départemental,

Le 15 octobre 2025

Signé électroniquement par Gerard FREVILLE ORDONNATEUR

# Google Maps



Circulation en temps réel 💌

Fluide Ralenti